



# CONCOURS PHOTOS

DES FEMMES ENGAGEES, LE SPORT AVANCE !

Règlement MAJ le 05/06/2026

[www.crosnormandie.com](http://www.crosnormandie.com)

## **Article 1 : Objet du concours**

Le concours photos intitulé “Des Femmes engagées, le sport avance ! ” est organisé par le Comité Régional Olympique est Sportif Normandie (CROS Normandie), domicilié au 5 rue Guyon Guercheville à Hérouville-Saint-Clair. Ce concours a pour objectif de valoriser les femmes majeures qui sont investies dans le sport en Normandie, à travers des clichés représentatifs de leur engagement, leur diversité et la richesse de leurs missions.

## **Article 2 : Thématique retenue**

La thématique retenue pour le concours est la valorisation des Femmes engagées dans le sport. Ainsi, les photos doivent illustrer des femmes investies et œuvrant en Normandie pour faire rayonner le sport sous toutes ses formes : performance sportive, action, émotion, préparation, concentration, coulisses, transmission, diversité, mixité, innovation...

## **Article 3 : Catégories**

Pour la première édition de ce concours, nous mettons en place 6 catégories :

- Athlète
- Juge/Arbitre
- Bénévole non dirigeante
- Dirigeante
- Membre du staff
- Supportrice

## **Article 4 : Conditions et modalités de participation**

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne majeure domiciliée en Normandie.

Les membres du Conseil d'Administration du CROS Normandie sont autorisés à concourir à la condition de ne pas participer au vote.

Chaque participant peut soumettre une photographie par catégorie. Le cliché soumis doit être un cliché original, libre de droits et réalisé par le participant qui le propose. Le participant garantit que les éventuelles personnes figurant sur sa photographie ont donné leur accord pour la prise et la diffusion de l'image.

Les participants s'engagent à fournir, sur demande du CROS Normandie, l'autorisation écrite de chaque personne reconnaissable sur la photographie.

Les photographies doivent respecter les éléments suivants :

- Format : jpeg ou png uniquement ;
- Résolution minimale : 300 dpi ;
- Taille : 10 mo maximum ;

Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Les photographies ne doivent pas être retouchées.

L'utilisation de l'intelligence artificielle est interdite.

La photographie et le formulaire de participation (annexe 1) doivent être envoyés au plus tard le 21 juin 2026, 23h59 (heure de Paris) à l'adresse suivante : [pierredehaen@franceolympique.com](mailto:pierredehaen@franceolympique.com)

## **Article 5 : Choix des lauréats**

Les photographies envoyées et respectant le présent règlement seront exposées et soumises au vote afin de déterminer un lauréat par catégorie.

Le jury mis en place par le CROS Normandie, dont chaque membre disposera d'une voix par catégorie, se prononcera au plus tard le 25 juin 2026.

La communication sera effectuée via les médias sociaux du CROS Normandie.

## **Article 6 : Droit d'auteur et utilisation des photographies**

Les participants au concours demeurent pleinement titulaires de leurs droits d'auteur sur les photographies transmises dans le cadre du présent concours.

En participant, les auteurs accordent au CROS Normandie, à titre gratuit, non exclusif, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de clôture du concours et sur le territoire français, une autorisation d'exploitation des photographies sélectionnées, exclusivement dans le cadre de ses missions de communication institutionnelle et de valorisation du concours.

Cette autorisation comprend les droits de reproduction, représentation et diffusion des photographies sur les supports suivants :

- publications institutionnelles du CROS Normandie (supports imprimés et numériques) ;
- site internet du CROS Normandie ;
- publications sur les réseaux sociaux du CROS Normandie ;
- supports de communication liés au concours ;
- expositions, manifestations ou événements destinés à valoriser l'investissement des femmes dans le sport.

Les participants autorisent également l'utilisation des clichés par les partenaires institutionnels du CROS Normandie, à savoir l'Agence Nationale du Sport, le CNOSF, la Région Normandie, la DRAJES de l'Académie de Normandie et la

DRDFE, dans les mêmes conditions de durée et de territoire, et exclusivement à des fins de valorisation de l'activité physique et sportive, de promotion du sport féminin et de l'engagement des femmes dans le champ du sport.

Le CROS Normandie et ses partenaires sont autorisés à procéder uniquement aux adaptations techniques strictement nécessaires à l'exploitation des photographies (recadrage, redimensionnement, ajustement du format, compression, intégration d'éléments graphiques institutionnels tels que le logo du CROS Normandie ou harmonisation technique des supports), sous réserve de ne pas altérer le sens, l'intégrité ou l'esprit de l'œuvre originale.

Toute autre modification substantielle de la photographie devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

Les crédits photographiques seront systématiquement mentionnés sous la forme suivante :

« **Photo : Prénom Nom** ».

Les participants pourront toutefois demander que leur identité ne soit pas mentionnée ; dans ce cas, le crédit apparaîtra sous la mention : « **Photo : Anonyme** ».

## **Article 7 : Droit applicable**

En cas de litige, le droit applicable est le droit français.

## **Article 8 : Acceptation du Règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le CROS Normandie se réserve le droit d'exclure toute photo non conforme à l'éthique ou à l'objet du concours.

## **Article 9 : RGPD**

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont traitées, et stockées pour une durée de 3 ans, par le CROS Normandie dans le seul but de gérer la participation au concours et de communiquer avec les participants. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, en adressant une demande à : pierredehaen@franceolympique.com